



Association soumise à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901

Invitation à l'Assemblée Générale de RSN vendredi 23 août 2024

Montalivet, le 06 août 2024

Chers membres et ami.e.s de notre association,

Nous vous invitons cordialement à notre Assemblée Générale de 2024 pour

vendredi, 23 août 2023, 10 h à la salle Home TV/Espace MAD

Ordre du jour prévu :

- Salutation par le président
- Rapport des activités en 2023
- Rapport des finances pour 2023
- Discussion et quitus accordé sur le bilan d'activités de RSN de 2023
- Election du CA selon les règles de nos statuts – tout membre est **invité** à présenter sa **candidature**
- Informations, opinions et nos plans pour le futur
- Discussion : La parole au public

12h00 Pot de l'amitié

L'AG est **ouverte à toute personne** intéressée, mais seulement les **membres à jour de leur cotisation** ont le droit de décider et d'élire les membres du CA.

Merci de **régler votre cotisation** pour 2024 le plus vite possible par notre site internet et HelloAsso (www.respect-sante-nature.fr), par chèque (à RSN c/o CHM, 46, avenue de l'Europe, 33930 Vendays-Montalivet) ou virement (IBAN FR76 1090 7000 6596 2210 0413 220, Banque Populaire).

**Contact RSN : Mail : respect-sante-nature@outlook.fr, tél. : 07.54.35.92.09, internet : <http://respect-sante-nature.fr>
Adresse postale : RESPECT-SANTÉ-NATURE, c/o CHM, 46 avenue de l'Europe, 33930 Vendays-Montalivet
Au CHM : chez Hannes LINCK, Soleil 27 (avec boîte aux lettres)**

Rapport des activités en 2023

Pendant un an et demi Respect - Santé - Nature s'est concentré sur la recherche des droits des propriétaires de bungalows et d'autres usagers du CHM face à la Socnat. Nous avons travaillé avec un cabinet d'avocats pour nous soutenir dans cette démarche.

Suite à cette recherche la RSN a mandaté le cabinet d'avocats d'adresser un courrier dans lequel les manques de respect de nos droits sont expliqués et leur cessation était demandée avec un délai de quinze jours, la date limite était le 5 mars. Jusqu'à ce jour la SOCNAT n'a pas réagi du tout.

Ensuite nous avons signalé le problème à la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) qui a lancé une procédure, de même sans réaction par la Socnat à ce jour.

Les trois points mentionnés dans la lettre des avocats sont les suivants :

1. Le droit d'information entre associations représentatives des bénéficiaires et la direction de la SOCNAT et l'élaboration et l'adoption par commun accord d'un cahier des charges pour les réunions d'échange sur le bilan de la saison, les principaux projets et investissements (Article 7).
2. Le droit des bénéficiaires (les propriétaires de bungalows) à une information profonde et détaillée sur leurs redevances, y compris les investissements, et des comptes détaillés (Article 3) – la transparence sur l'utilisation de notre argent.
3. Le droit des bénéficiaires au libre choix des prestations et fournisseurs d'électricité.

Aussi, nous nous sommes mis en contact avec la FNPRL (Fédération Nationale des Propriétaires de Résidences de Loisirs) qui a déjà obtenu gain de cause dans plusieurs cas dans d'autres campings et villages de vacances. La FNPRL serait prête d'agir avec nous. Les autres associations du CHM font toujours la même expérience : aucune réponse de la Socnat à ses lettres et initiatives en faveur des usagers.

Afin de vraiment avancer avec les démarches nécessaires contre la Socnat nous avons proposé plusieurs fois aux autres associations représentatives des propriétaires et usagers du CHM de relancer une coopération en faveur de tous les usagers du CHM. Jusqu'à maintenant malheureusement aucune de ces associations n'a répondu à notre offre.

Lors de notre AG du 23 août nous aimerions discuter sur des projets futurs de RSN au vu de cette situation.

Nous avons continué de ne pas assister aux réunions avec la direction du CHM à cause d'un cahier des charges imposé par la Socnat, et parce qu'on peut tout y discuter, mais vu le désaccord des associations on n'a pas d'influence sur les décisions de la Socnat.

Nous nous réjouissons à l'avance de vous revoir ou de faire votre connaissance et d'échanger avec vous sur nos et vos idées.

Pour le CA de RSN

Hannes Linck, Nicola Frank, Marc Galliot